



# CONGÉ PRÉCOCE ASSISTÉ (CPA)

Cet aide-mémoire a été produit afin de soutenir les référents sur les critères d'orientation vers une équipe du congé précoce assisté (CPA), de même que les renseignements à transmettre vers le guichet centralisé URFI-DP et CPA.

## CRITÈRES D'ORIENTATION VERS LE CPA

1. L'utilisateur âgé de 16 ans et plus et résident en Montérégie, doit présenter un profil admissible en déficience motrice dû à un événement clinique récent entraînant un changement de l'autonomie dans les déplacements et/ou les activités de la vie quotidienne (AVQ). Pour plus d'informations sur les profils admissibles et les exclusions, se référer à la page [Accès aux services en déficience physique](#) du site Santé Montérégie.
2. L'utilisateur doit présenter un potentiel de récupération qui nécessite d'être soutenu par des services de réadaptation intensifs, interdisciplinaires, à domicile et pour un maximum de 4 semaines. Après cette période, si des besoins de réadaptation sont encore présents, l'utilisateur pourrait poursuivre sa réadaptation auprès d'une équipe des services externes spécialisés.
3. Les besoins de réadaptation doivent nécessiter des interventions fonctionnelles intensives, visant la reprise des habitudes de vie antérieures et dans au moins deux des disciplines suivantes : physiothérapie, ergothérapie ou orthophonie.
4. L'utilisateur doit avoir une endurance nécessaire et être en mesure d'offrir une collaboration suffisante pour réaliser des activités de réadaptation intensive, généralement à raison de 2 à 3 séances par jour et ce, 4 à 5 fois par semaine.
5. Le milieu de vie de l'utilisateur, soit l'environnement physique et social, est sécuritaire pour l'utilisateur et l'équipe de réadaptation. De plus, la sécurité de l'utilisateur à son domicile ne peut dépendre de la présence de l'équipe de réadaptation.

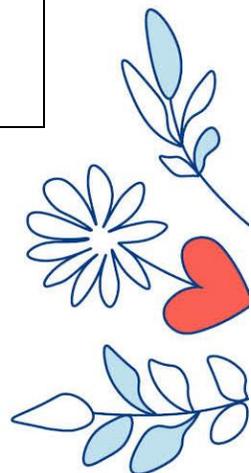
## RENSEIGNEMENTS REQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

La demande, en provenance d'un professionnel de la santé doit contenir :

1. Une demande de service interétablissement (DSIE)<sup>1</sup>. Prière de :
  - a) sélectionner l'option Centre Montérégien de réadaptation;
  - b) sélectionner Admission URFI;
  - c) spécifier « CPA » dans les commentaires.
2. Les notes médicales à jour
3. Les rapports des professionnels de réadaptation à jour.

**L'équipe de l'admission-analyse et orientation (AAO) détermine l'orientation d'un usager en fonction de l'information reçue lors de la demande de service.**

**Selon l'évolution de la situation de l'usager ou des échanges avec le référent, il se peut que l'usager soit dirigé vers un autre service pouvant mieux répondre à ses besoins.**



<sup>1</sup> Pour plus d'informations, se référer au [Cadre de référence Montérégien URFI Programme de santé physique et déficience physique](#) disponible sur le site intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest.